



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 36

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 28 septembre 2022

OBJET :

DE-22-09-1-19) RECOURS AU CONTRAT DE CONCESSION SOUS LA FORME D'UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU STATIONNEMENT PAYANT DE SURFACE ET DES PARCS DE STATIONNEMENT HOTEL DE VILLE, POMPIDOU, DU MARCHE ET MOWAT

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi vingt-huit septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 15 septembre 2022 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, M. MICHON, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER.

Absents excusés : Mme SÉGURET (pouvoir à M. LEBEAU), Mme TOP (pouvoir à Mme BRÉON), Mme KAMINSKA (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. PITAVY (pouvoir à Mme SERVIAN), Mme BOILOT (pouvoir à M. BEAUFRÈRE-GOURDY), M. EPINAT (pouvoir à Mme GALL), M. BEUZELIN (pouvoir à M. GIRARD).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220928-lmc1H10069H1-DE
Date de réception en Préfecture : 30/09/2022
Date de Publication : 30/09/2022

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1411-1, L1411-4, L1413-1 ;

Vu le Code de la Commande publique et notamment l'article L1121-3 ;

Vu le contrat de délégation de service public passé avec la société EFFIA Stationnement pour la gestion du stationnement payant de surface et des parcs de stationnement Hôtel-de-Ville, Pompidou, Mowat et Fontenay, expirant le 31 décembre 2023 ;

Vu le rapport présentant les caractéristiques des différents modes de gestion relatifs à la gestion du stationnement payant de surface et souterrain de la ville ;

Vu l'avis rendu le 14 septembre 2022 par le Comité Technique ;

Vu l'avis rendu le 15 septembre 2022 par la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;

Considérant les conclusions du rapport préconisant le recours à un contrat de concession, sous la forme d'une délégation de service public, pour la gestion du stationnement payant de surface et des parcs de stationnement Hôtel-de-Ville, Pompidou, Mowat et du Marché (ex Fontenay) ;

Après avis de la commission Travaux, Cadre de vie, Grands projets, Développement durable et Inclusion du 21 septembre 2022 ;

DÉLIBÈRE

à la majorité (1 voix contre : Mme BALAGNA-RANIN, - 5 abstention(s) : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT),

ARTICLE I : Approuve le principe du recours au contrat de concession, sous la forme d'une délégation de service public, pour la gestion du stationnement payant de surface et des parcs de stationnement souterrains Hôtel de Ville, Pompidou, du Marché et Mowat, au vu du rapport ci-annexé contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à procéder à la publicité, à recueillir les candidatures et les offres des candidats et l'habilite à procéder à tout acte juridique pour la passation de ladite concession de service.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé